

L'immatriculation des CIP et IFP à l'ORIAS : « comment ça marche ? »

Grégoire Dupont
Secrétaire Général

L'ORIAS - www.orias.fr

Registre unique des intermédiaires en
assurance, banque et finance

Professionnel

- Une plate-forme d'enregistrement des entreprises (inscription on line, support téléphonique...)
- 83 000 inscriptions gérées en 2013

Consommateur

- Un Registre public obligatoire : 48 000 entreprises recensées (assurance, banque et/ou finances)
- 900 000 visites en 2013

Une extension progressive des missions

2007

- Création de l'ORIAS en vue de l'enregistrement des intermédiaires en assurances (ex: courtiers, agents...)

2013

- Extension de compétences aux intermédiaires en opérations de banque (IOBSP), conseillers en investissement financiers (CIF) et agents liés de PSI

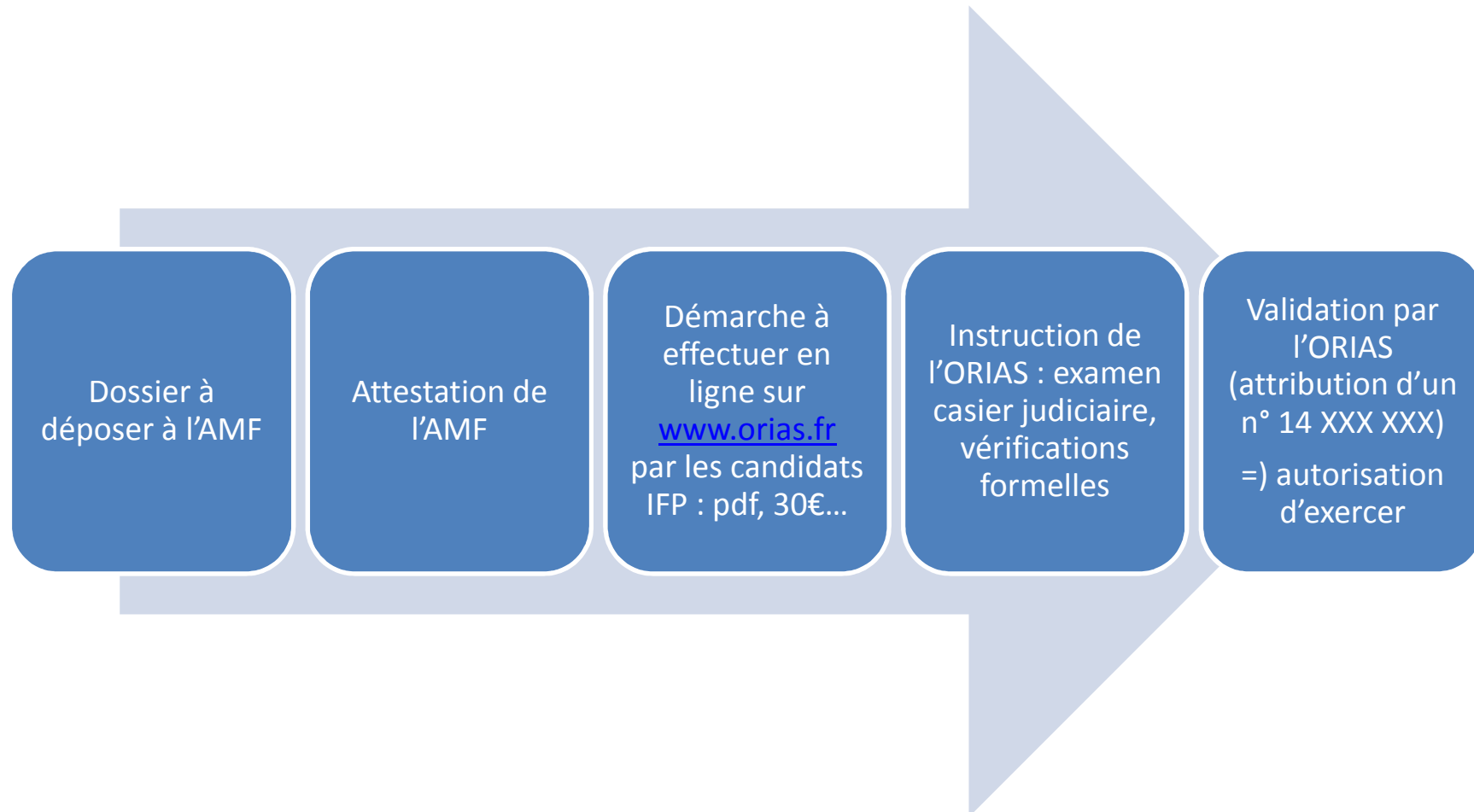
2014

- Extension de compétences aux conseillers en investissement participatif (CIP) et intermédiaires en financement participatif (IFP)

Conseiller en investissements participatifs (CIP)

Partie 1

CIP - Processus d'immatriculation



CIP - Points de contrôle de l'ORIAS

Société commerciale établie en France	• Extrait de KBIS avec la mention du « conseil en investissements participatifs »
Honorabilité	• Contrôle par l'ORIAS du casier judiciaire national de tous les mandataires sociaux (Kbis)
Assurance de Responsabilité civile professionnelle	• Contrôle par l'ORIAS après le 01/07/2016
Capacité professionnelle / Respect code de bonne conduite et règle d'organisation	• Attestation de l'AMF
Règles de cumul (activité exclusive, cumul sous condition avec IFP)	• Contrôle par l'ORIAS (ex : pas d'inscription comme CIF ou courtier en assurance)
Frais d'inscription	• 30 € par CB en ligne

Intermédiaires en financement participatif (IFP)

Partie 2

IFP - Processus d'immatriculation

Démarche à effectuer
en ligne sur
www.orias.fr par les
candidats IFP : pdf,
30€...

Instruction de l'ORIAS
: examen casier
judiciaire, contrôle

Validation par l'ORIAS
(attribution d'un n°
14 XXX XXX)
=> autorisation
d'exercer

IFP - Points de contrôle de l'ORIAS

Société commerciale établie en France	• Extrait de KBIS avec la mention « intermédiaire en financement participatif »
Honorabilité	• Contrôle par l'ORIAS du casier judiciaire national de tous les mandataires sociaux (Kbis)
Assurance de Responsabilité civile professionnelle	• Contrôle par l'ORIAS après le 01/07/2016
Capacité professionnelle	• Contrôle par l'ORIAS des mandataires sociaux
Règles de cumul (activité exclusive, cumul sous condition avec IFP)	• Contrôle par l'ORIAS (ex : pas d'inscription comme CIF ou courtier en assurance)
Frais d'inscription	• 30 € par CB en ligne

IFP - Capacité professionnelle : 3 voies

Expérience professionnelle

Cadre : deux ans
Non cadre : trois ans
dans les cinq ans avant
l'inscription

Fonctions liées au
financement participatif,
crédit, service de
paiement, ou conseil
financier (capital, FUSAC)

Diplôme

Licence (ou plus)
enregistré au RNCP
www.cncp.gouv.fr

Mathématiques, Physique,
Economie, Droit, Finances-
Banque-Assurance ou
Comptabilité-Gestion

Formation

80h délivré par u
organisme de formation
ou une banque

Programme défini par un
arrêté (non publié)

Je vous remercie pour votre
attention.

gregoire.dupont@orias.fr

